

LES JEUNES TALENTS SHF

Finales indoor CSO - EQUITA'LYON 2019

Règlement

Article 1 – Programme Général

Dans le cadre du Salon Equita Lyon 2019 qui se tiendra au Centre des Expositions de Lyon du 30 octobre au 3 novembre, la Société Hippique Française organise un concours de saut d'obstacles pour jeunes chevaux de sport de 4, 5 et 6 ans : LES JEUNES TALENTS SHF

Les épreuves de 4, 5 et 6 ans se dérouleront le mercredi 30 octobre après-midi au samedi 2 novembre (horaires susceptibles d'être modifiés par l'organisation).

Ces épreuves sont considérées comme des épreuves officielles enregistrées sur FFECompét.

Article 2 – Qualifications chevaux

Sont qualifiés :

- Les 3 premiers de chaque Championnat Interrégional 2019 (Auvers, Pompadour, Le Lion d'Angers, Rosières aux Salines, Compiègne, Cluny, Saint Lô) pour chaque catégorie d'âge (cf règlement et classement des championnats des CIR sur www.shf.eu)

- Les chevaux classés comme suit lors de la Grande Semaine de Fontainebleau 2019 :

- 5 premiers du Championnat des 4 ans entiers/hongres et 5 premières juments
- 10 premiers du Championnat des 5 ans entiers/hongres et 10 premières juments
- 10 premiers du Championnat des 6 ans entiers/hongres et 10 premières juments

En cas de défection, les chevaux classés à la suite pourront éventuellement être retenus.

Le nombre de chevaux participant à cette finale indoor ne pourra dépasser les 45 chevaux. Les chevaux seront retenus par ordre d'arrivée des engagements sur FFE COMPET.

Article 3 – Engagements et Boxes

Les engagements sont à réaliser sur FFE COMPET n° 201969044 au plus tard le 21/10/2019.

Le coût de l'engagement est le suivant : 4 ans : 100€ /

5 ans : 120€ / 6 ans : 140€

Les jeunes chevaux peuvent être logés dans l'enceinte du Salon Equita'Lyon. Un box est prévu pour chaque concurrent du mardi 29 octobre 15h au jeudi 31 octobre 20h (**réservations à faire sur FFE COMPET au plus tard le 21 octobre**).

Pour les 12 finalistes de 5 et 6 ans, les boxes seront disponibles jusqu'au samedi 2 novembre 20h. L'organisation est susceptible de modifier l'emplacement des boxes à partir du jeudi soir.

Le coût des boxes est un forfait de 60€ comprenant uniquement les nuitées liées aux épreuves. Pour les chevaux de 5 et 6 ans non qualifiés pour la finale, les boxes devront être libérés le jeudi soir à 20h.

Article 4 – Cavaliers

Les cavaliers doivent être titulaires d'une licence de compétition au titre de l'année 2019.

Les cavaliers devront utiliser les tapis de selle SHF remis lors des CIR ou à la Finale.

Un cavalier ne pourra pas monter plus de deux chevaux par tranche d'âge.

Article 5 – Déroulement des épreuves

Dans chaque catégorie d'âge, à l'issue de chaque parcours, une note de présentation sera attribuée par 3 juges où seront pris en compte le dressage (soumission et impulsion) sur 20 points et le saut obstacle (style et aptitude) sur 20 points.

4 ans

Le championnat se déroulera en 2 manches, le mercredi 30 octobre et le jeudi 31 octobre sur la carrière Equita'Jump.

Le 1^{er} parcours sera jugé au barème A sans chronomètre. Le 2^{ème} parcours sera jugé au barème A à temps différé.

L'ordre de passage de la 2^{ème} manche sera à l'inverse du classement de la 1^{ère} manche. En cas d'ex-aequo les chevaux passeront dans l'ordre inverse de la 1^{ère} manche.

5 & 6 ans

Le championnat se déroulera en 3 manches : 2 manches qualificatives mercredi 30 octobre et jeudi 31 octobre sur la carrière Equita'Jump, et une finale samedi 2 novembre sur la carrière d'honneur pour les 6 meilleurs de chaque catégorie d'âge.

Les 3 parcours seront jugés au barème A à temps différé.

L'ordre de passage de la 2^{ème} manche sera à l'inverse du classement de la 1^{ère} manche. En cas d'ex-aequo les chevaux passeront dans l'ordre inverse de la 1^{ère} manche.

L'ordre de passage de la finale sera à l'inverse du classement provisoire à l'issue de la 2^{ème} manche.

Article 6 – Notation et classement

Dans chaque catégorie d'âge et sur toutes les manches, les notes sur 20 de dressage (coefficient 1) et de saut d'obstacles (coefficient 1) seront ajoutées à la différence sur 20 des pénalités sur chaque manche (coefficient 2).

Ex : 17/20 en dressage – 18/20 à l'obstacle – 4 pts sur le parcours.

$$17+18 + ((20- 4) \times 2) = 67 \text{ pts}$$

4 ans

Un classement général sera effectué par addition des résultats des 2 manches. Les éventuels ex aequo seront départagés par le chronomètre de la 2^{ème} manche.

5 & 6 ans

Les 6 meilleurs de chaque catégorie d'âge départagés par addition des résultats des 2 manches qualificatives, accéderont à la finale.

Le classement général du championnat ne prend en compte que le classement de l'épreuve finale.

Les éventuels ex-aequo à l'issue de chacune des deux manches qualificatives seront départagés par le chronomètre de chaque manche.

Les éventuels ex-aequo à l'issue des 2 manches qualificatives seront départagés par le chronomètre de la 2^{ème} manche.

Lors de l'épreuve finale, les éventuels ex aequo seront départagés par le chronomètre de l'épreuve finale

Article 7 – Dotations

CSO 4 ans (dotations épreuve)

1^{er} prix : 120 euros 2^{ème} prix : 100 euros
3^{ème} prix : 80 euros 4^{ème} prix : 70 euros
5^{ème} prix : 60 euros 6^{ème} prix : 50 euros
7^{ème} et 8^{ème} prix : 40 euros

Championnat JEUNES TALENTS 4 ans :

1^{er} prix : 500 euros 2^{ème} prix : 400 euros
3^{ème} prix : 300 euros 4^{ème} prix : 200 euros
5^{ème} prix : 100 euros

CSO 5 ans et 6 ans (dotations pour chaque manche)

1^{er} prix : 250 euros 2^{ème} prix : 180 euros
3^{ème} prix : 130 euros 4^{ème} prix : 110 euros
5^{ème} prix : 90 euros 6^{ème} prix : 70 euros
7^{ème} et 8^{ème} prix : 50 euros

Championnat JEUNES TALENTS 5 ans :

1^{er} prix : 900 euros 2^{ème} prix : 700 euros
3^{ème} prix : 500 euros 4^{ème} prix : 350 euros
5^{ème} prix : 250 euros 6^{ème} prix : 150 euros

Championnat JEUNES TALENTS 6 ans :

1^{er} prix : 1200 euros 2^{ème} prix : 1000 euros
3^{ème} prix : 800 euros 4^{ème} prix : 650 euros
5^{ème} prix : 500 euros 6^{ème} prix : 400 euros

Les primes sont versées par la SHF sur le compte engageur ayant procédé à l'engagement.

Article 8 – Engagements

La Société Hippique Française adressera au propriétaire, à l'engageur ou au cavalier de chaque cheval qualifié une invitation par e-mail indiquant une date limite d'engagement.

A défaut d'engagement avant la date limite fixée sur FFE COMPET, elle fera appel aux concurrents classés à la suite dans les différentes sections et générations.

Tout propriétaire ayant engagé un cheval sera passible, en cas de non-participation (sauf cas de force majeure), d'une amende de 150 Euros prélevée sur son compte FFECOMPET.

Article 9 – Hébergement – Détente – Consignes sanitaires

Trois ballots de copeaux sont fournis à l'arrivée, le nettoyage du box restant à la charge du propriétaire. La nourriture reste à la charge des concurrents. Le foin peut être acheté sur place à partir du mercredi.

Les horaires de mise à disposition des carrières pour les détenteurs seront communiqués aux concurrents, ils devront être respectés.

Tous les chevaux subiront un contrôle d'identité. Leurs documents d'identification devront être présentés à l'arrivée.

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant devra impérativement fournir lors de son arrivée sur l'événement une attestation sanitaire de son vétérinaire stipulant que le cheval est indemne de signe clinique, de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de west-nile, peste équine) depuis au moins 30 jours. Formulaire vétérinaire à télécharger sur :

<https://www.equitalyon.com/fr/informations-competiteurs>

Après ces formalités, aucun cheval ne devra quitter l'enceinte du Salon avant la remise des prix de son épreuve sous peine de perdre ses primes et indemnités.

4 ANS

Remise des prix à cheval pour les 3 premiers de la 1^{ère} épreuve puis du classement général.

5 & 6 ANS

Remise des prix à cheval pour les 3 premiers de la 1^{ère} manche, de la 2^{ème} manche et de la finale.

Article 10 – Jurys

La composition des jurys fera l'objet d'une publication ultérieure. Le jury du style des épreuves finales des 5-6 ans sera composé de cavaliers internationaux.

Article 11 – Modalités pratiques

Les bracelets d'accès aux boxes et au Salon seront remis à l'arrivée des chevaux (suivre pancartes CSO National). Les informations techniques peuvent être obtenues auprès de la S.H.F. - Delphine Herbeau au 01.53.59.31.37 et sur place au 07.71.37.43.18. Les informations logistiques peuvent être obtenues au 04.72.77.45.50.

Article 12 – Discipline

Toute personne engageant ou montant un cheval dans une épreuve du Concours de chevaux de Sport Equita Lyon 2019 est réputée connaître le présent règlement et le Règlement Général des Epreuves d'Élevage et s'y soumettre sans réserve.

Tout litige sera arbitré par le Président du Jury. En outre, les concurrents s'engagent à respecter la discipline imposée à tous les participants au salon Equita Lyon, notamment pour ce qui concerne les horaires des présentations et l'utilisation des carrières de détente.

Les représentants de la S.H.F. et d'Equita Lyon sont chargés de faire appliquer cette discipline.